

# **1 - Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la période 2008 - 2013**

---

## ***Les axes et les mesures***

Structuré en axes qui sont les objectifs stratégiques poursuivis, la convention territoriale de Pays a pour ambition d'appréhender globalement et de manière transversale les enjeux de développement.

La charte de développement demeure le document de référence. Le territoire prévoit donc pour la période 2008/2013 de poursuivre la mise en œuvre des objectifs prévus dans la charte de Pays avec quelques infléchissements. Ainsi, par rapport au précédent Contrat, et en fonction des objectifs poursuivis par le territoire et de la politique engagée, les axes stratégiques de la convention territoriale ont été remaniés. De la même manière, en fonction des actions réalisées par le Pays durant le précédent Contrat, les mesures ont évolué.

Les 4 axes constituent le cadre de l'action et sont déclinés dans la présente convention en 15 mesures.

Chaque mesure fait l'objet de fiches mesures qui sont présentées dans la convention. Les contenus de ces fiches sont plus ou moins détaillés en fonction des priorités de mise en œuvre de la convention territoriale.

Les programmes opérationnels qui suivront la convention répondront à d'autres impératifs qui consistent à proposer un dispositif de programmation au service des projets, exigeant d'être lisible pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs.

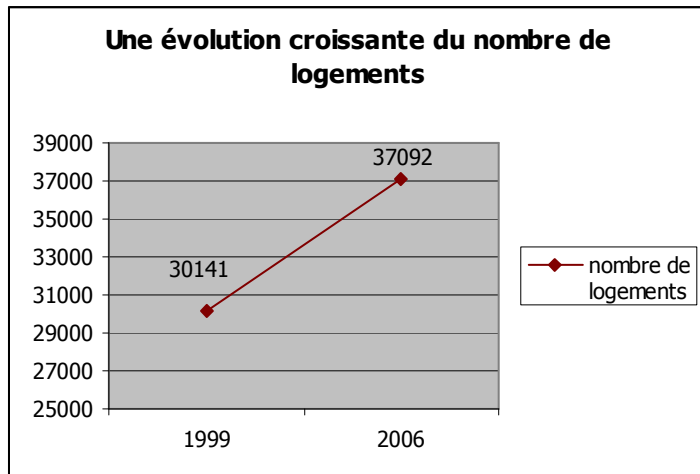
## Axe 4 : Renforcer l'autonomie du territoire et maintenir le lien social

### □ Éléments de diagnostic

Depuis 1999, le Sud Toulousain connaît une mutation démographique majeure et une forte dynamique d'accueil. On dénombrait ainsi 35 680 logements en 2005, ce qui représente une hausse de 18,3 % depuis 1999. Cette hausse s'explique à la fois par l'arrivée importante de nouveaux habitants due en grande partie aux pressions foncière et immobilière dans l'agglomération toulousaine mais également par la diminution progressive de la taille des ménages.

Selon le diagnostic Habitat - Cadre de vie – Foncier de la Maison de l'Habitat Lèze-Ariège, le territoire est alors confronté à certaines difficultés :

- tension des marchés fonciers et immobiliers : manque de terrains et de logements abordables
- déficit en termes de logements sociaux : 3,3% du parc de logements



Source : INSEE-RGP

Néanmoins, les documents de planification communale sont de plus en plus nombreux et il y aurait selon le diagnostic, un potentiel de locaux disponibles pour l'habitat.



Tennis – Rieumes

Les communes se trouvent désormais confrontées à un phénomène de périurbanisation rapide qui génère des besoins croissants en matière de logements mais également en équipements et services. Une grande majorité des communes du territoire se trouve donc face à des nécessités croissantes d'investissements en équipements et services à la personne.

Par ailleurs, malgré une reprise depuis 2002 de la croissance du nombre d'emplois dans le territoire du Sud Toulousain, la croissance urbaine ne s'est globalement

pas accompagnée d'une croissance économique suffisante : de plus en plus de communes deviennent de simples communes dortoirs. Dès lors, faute de ressources fiscales suffisantes, il devient de plus en plus difficile de répondre aux besoins et attentes des habitants en matière d'équipements et de services.

Afin de répondre à cette difficulté, une étude sur les équipements et services à la population a été réalisée. Cette étude, réalisée par les services du Conseil Général a pour objectif de réaliser un état des lieux du territoire, concernant les différents équipements et services, à destination de l'ensemble des tranches d'âge de la population (de la petite enfance aux personnes âgées), et de proposer des pistes de développement relatives à ce thème sur le Sud Toulousain.

Cette étude souligne principalement :

- une bonne répartition des principaux services publics et services à la population grâce au rôle joué par les chefs-lieux de canton
- des besoins importants à court terme en équipements petite enfance
- des structures scolaires et périscolaires à adapter
- des besoins très importants à moyen et long terme en établissements d'accueil pour les personnes âgées



Salle des fêtes –  
Sainte-Foy-de-Peyrolières

Enfin, en matière culturelle, grâce à un tissu associatif très actif en Pays du Sud Toulousain, la culture est à l'honneur : loisirs, musique, arts plastiques, comités des fêtes... Les nombreuses associations culturelles présentes sur le territoire proposent des manifestations phares, comme la fête du Papogay à Rieux-Volvestre ou encore l'expo-vente de végétaux rares à Saint-Elix-le-Château.



Le Schéma Culturel de territoire a mis en avant les richesses et fragilités suivantes :

Les richesses du territoire :

- Un fort potentiel identitaire qui découle d'une grande richesse et d'une grande diversité patrimoniale ;
- Des acteurs qui se veulent garants de la préservation de la mémoire traditionnelle, ancestrale et rurale ;
- Des acteurs, qu'il s'agisse de patrimoine ou de spectacle vivant, s'impliquant dans la transmission ;
- Un esprit d'ouverture ;
- Un goût de l'expérimentation ;
- Un souhait exprimé pour davantage de concertation, de coordination et de mutualisation.

Les fragilités du territoire :

- Divers porteurs de projets ont besoin de conseils ou d'accompagnement et parfois de formation ;
- Globalement, les structures culturelles ont une assise économique très fragile.

D'une manière plus générale, le territoire, proche de l'agglomération toulousaine, ne dispose pas de nombreux équipements de diffusion. Par contre de nombreux acteurs y effectuent un travail de création ou de pédagogie mais présentent leurs propres productions ailleurs, dans des villes moyennes et grandes et surtout à Toulouse.

## □ Stratégie

**Sur la base de la Charte de Développement du Pays et des réflexions menées durant le premier contrat, le Pays du Sud Toulousain souhaite renforcer l'autonomie du territoire et maintenir le lien social.** Pour cela, trois réflexions parallèles ont été menées durant le premier contrat de Pays :

- Le Schéma Habitat-Foncier-Cadre de vie
- L'étude Equipements et Services à la population
- Le Schéma culturel de territoire

Aujourd'hui, il s'agit pour le Pays de mettre en œuvre les préconisations issues de ces réflexions. C'est l'objet des 3 mesures suivantes :

### Mesure 11 : Des équipements et des services adaptés

Le territoire est constitué de 4 bassins de vie principaux qui souhaitent s'organiser autour de polarités. L'enjeu, pour ces bassins de vie est d'accroître leur autonomie par rapport à l'agglomération toulousaine. Pour cela ils doivent pouvoir répondre aux besoins des populations en matière d'équipements et services aussi bien dans le domaine de l'éducation que de la santé ou de la prise en compte du handicap et du vieillissement.

### Mesure 12 : Une évacion commerciale maîtrisée

L'évasion commerciale vers des pôles extérieurs au territoire est estimée aujourd'hui à 48% mais peut atteindre 80% dans des secteurs particuliers. Le territoire souhaite alors permettre le développement d'un commerce de proximité dynamique et adapté aux besoins afin de concourir à l'autonomie de chaque bassin de vie.

### Mesure 13 : La culture et les loisirs facteurs de développement et de maintien du lien social

La culture et les loisirs constituent des vecteurs d'intégration importants pour un territoire. Le Schéma Culturel du Pays, initié dans le cadre de la politique culturelle de la Région Midi-Pyrénées et approuvé début 2006, définit comme enjeu majeur la création d'une image, d'une identité, d'un sentiment d'appartenance à un territoire. Par ailleurs, la culture et les loisirs sont des facteurs incontestables de cohésion sociale et d'intégration, mais aussi de développement économique du Sud Toulousain. Les actions seront menées avec le souci d'offrir à tous un égal accès à la culture.

Axes		Mesures		Actions
4	Renforcer l'autonomie des territoires et maintenir le lien social	11	Des équipements et des services adaptés	- Evaluer les besoins futurs en matière d'équipements et services - Prendre en compte le handicap et le vieillissement
		12	Une évacion commerciale maîtrisée	- Favoriser le maintien des commerces de proximité - Evaluer les besoins en matière d'équipements commerciaux
		13	La culture et les loisirs facteurs de développement et de maintien du lien social	- Un pôle de rayonnement culturel pour le territoire - La création, la diffusion, l'expérimentation - Le patrimoine matériel et immatériel

## AXE 4 : RENFORCER L'AUTONOMIE DES TERRITOIRES ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

Fiche mesure n° 11

Des équipements et services adaptés

### Contexte :

Le territoire est constitué de 4 bassins de vie principaux qui souhaitent s'organiser autour de polarités. L'enjeu, pour ces bassins de vie, est d'accroître leur autonomie par rapport à l'agglomération toulousaine. Pour cela ils doivent pouvoir répondre aux besoins des populations en matière d'équipements et services aussi bien dans le domaine de l'éducation que de la santé ou de la prise en compte du handicap et du vieillissement.

### Articulation avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 2 mesure 2-3 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Diagnostic équipements et services à la population

## ACTIONS ENVISAGEES

### 1. Evaluer les besoins futurs en matière d'équipements et services

Objectif : compléter le diagnostic en cours, évaluer les besoins futurs et réaliser un schéma des équipements et services par bassin de vie du territoire en matière de :

- santé : maintenir la couverture médicale du territoire notamment à travers la mise en place de « maison de santé »
- éducation : examiner les conditions de création d'un lycée
- petite enfance – enfance : prendre en compte le diagnostic et favoriser les équipements
- emploi – formation : cf. fiche mesure n°8
- culture, loisirs et tourisme : cf. fiche mesure n°7 et 16

Mise en œuvre : année 2008.

#### **Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, acteurs des secteurs concernés, conseil de développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Maître d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

### 2. Prendre en compte le handicap et le vieillissement

Objectif : compléter le diagnostic en cours, évaluer les besoins futurs et réaliser un schéma des équipements et services par bassin de vie du territoire en matière de :

- service de maintien au domicile
- service de soins à domicile
- couverture médicale du territoire
- accueil dans des structures adaptées

Mise en œuvre : année 2008.

#### **Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, acteurs des secteurs concernés, conseil de développement.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées (la Région n'interviendra pas sur les opérations en faveur des personnes âgées), Conseil Général Haute-Garonne.

Maître d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

## AXE 4 : RENFORCER L'AUTONOMIE DES TERRITOIRES ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

Fiche mesure n° 12

Une évasion commerciale maîtrisée

### **Contexte** :

Le territoire est constitué de 4 bassins de vie principaux qui souhaitent s'organiser autour de polarités. L'enjeu, pour ces bassins de vie, est d'accroître leur autonomie par rapport à l'agglomération toulousaine. L'évasion commerciale vers des pôles extérieurs au territoire est estimée aujourd'hui à 48 % mais peut atteindre et dépasser 80 % dans des secteurs spécifiques. La présence d'un commerce de proximité dynamique et adapté aux besoins doit pouvoir concourir au développement de l'autonomie de chaque bassin de vie.

### **Articulation** avec les démarches territoriales en cours :

- SCOT : Axe 1 mesure 1-3 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Schéma départemental d'urbanisme commercial (Commission d'Urbanisme Commercial)

### Articulation avec les démarches extérieures au territoire :

- prendre en compte la contribution de la Chambre de commerce et celle de la chambre des métiers au SCOT

## ACTIONS ENVISAGEES

### **1. Favoriser le maintien des commerces de proximité**

#### Objectifs :

- Encourager les communes à intégrer les commerces de proximité dans les aménagements de cœurs de village notamment par la mise à disposition de locaux adaptés.
- Encourager les opérations de type OMPCA (Opération de Modernisation des pôles commerciaux et de l'artisanat) au cœur des villes et villages.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes.

#### **Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Chambre des Métiers, CCI, syndicats et groupements professionnels.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Evolution du nombre de petits commerces : nombre de cessations, de créations.

*D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets*

Maître d'ouvrages : communes.

## **2. Evaluer les besoins en matière d'équipements commerciaux**

### Objectifs :

- prendre en compte les diagnostics existants ;
- évaluer les secteurs d'activités connaissant une forte évasion commerciale et susceptibles d'être développés sans remettre en cause la volonté de maintien des commerces de proximité.
- Mettre en place un schéma d'équipement commercial au niveau du Sud Toulousain.

### **Partenaires selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Chambre des Métiers, CCI, syndicats et groupements professionnels.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

## **AXE 4 : RENFORCER L'AUTONOMIE DES TERRITOIRES ET MAINTENIR LE LIEN SOCIAL**

### **Fiche mesure n° 13 La culture et les loisirs facteurs de développement et de maintien du lien social**

#### **Contexte :**

La culture et les loisirs constituent des vecteurs d'intégration importants pour un territoire. Le Schéma Culturel du Pays, initié dans le cadre de la politique culturelle de la Région Midi-Pyrénées et approuvé début 2006, définit comme enjeu majeur la création d'une image, d'une identité, d'un sentiment d'appartenance à un territoire. Par ailleurs, la culture et les loisirs sont un facteur incontestable de cohésion sociale et d'intégration, mais aussi de développement économique du Sud Toulousain. Les actions seront menées avec le souci d'offrir à tous un égal accès à la culture.

#### **Articulation avec les démarches territoriales en cours :**

- SCOT : Axe 2 Mesure 3 du Pré-PADD approuvé par les élus en décembre 2007 ;
- Schéma d'Aménagement Culturel du Pays du Sud Toulousain
- Diagnostic touristique

## **ACTIONS ENVISAGEES**

### **1. Un pôle de rayonnement culturel pour le territoire**

S'appuyer sur la reconnaissance de l'intérêt des actions déjà menées et de la qualité des prestations proposées pour favoriser une montée en puissance de l'action culturelle de l'ArchéoSite.

Faire de l'ArchéoSite gaulois un pôle structurant pour amplifier le rayonnement de son action et son impact positif pour le territoire.

#### **Objectifs :**

- Doter l'ArchéoSite des équipements nécessaires au développement de ses actions.
- Amplifier le plan d'action assurant une visibilité de l'ArchéoSite au plan national et international.
- Mettre en place une politique d'éducation et de sensibilisation au patrimoine à destination de la population locale et des touristes.
- Offrir une vitrine aux différents associations du territoire travaillant sur des thématique en lien avec : l'architecture traditionnel, l'archéologie, le patrimoine.
- Optimiser les potentialités de développement économique que représente le Village Gaulois en tant que site de touristique et culturel.

Mise en œuvre : 2008 et suivantes

#### **Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Conseil Général, Région, Etat, Service Connaissance du Patrimoine de la Région, chercheurs, archéologues et architectes associés à la démarche du village, CDT, CRT, CAUE, associations ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Réalisation du planning d'actions annuel prévu.
- Qualité scientifique et pédagogique des actions.
- Nombre de partenariats développés avec des acteurs du territoire.
- Nombre de visiteurs et/ou spectateur.
- Visibilité et reconnaissance des actions de l'ArchéoSite à l'extérieur du territoire.

*D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets*

Maîtres d'ouvrage : Syndicat Mixte, ArchéoSite gaulois, SIVOM de Rieux-Volvestre

## **2. La création, la diffusion, l'expérimentation**

#### Objectifs :

- Favoriser la création et la diffusion d'œuvres artistiques de qualité.
- Soutenir et favoriser la diffusion de la connaissance scientifique, sa démarche et sa pratique
- Soutenir et mettre en réseau les porteurs de projets associatifs ou professionnels. Favoriser leur professionnalisation et la mutualisation des services de production, communication et diffusion.
- Mobiliser les différents partenaires afin d'assurer la reconnaissance et la pérennité des acteurs culturels locaux.

Mise en œuvre : 2008 et suivantes

#### **Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Région, Département, ADDA, DCAV, CCI ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Pérennisation des actions et des porteurs de projets.
- Nombre de partenariats développés entre associations
- Implication des collectivités locales
- Suivi quantitatif et qualitatif du public

*D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets*

Maîtres d'ouvrage : Syndicat Mixte, communes et communauté de communes, associations

## **3. Le patrimoine matériel et immatériel**

#### Objectifs :

- Faire du patrimoine et des identités du territoire un atout promotionnel facteur d'attractivité.
- Valoriser la langue et la culture occitane notamment dans une démarche de socialisation de la langue.
- Favoriser l'inscription des villes et villages, ayant le potentiel, dans un dispositif de labellisation « ville métiers d'art » (exemple : Martres-Tolosane) ...
- Développer les projets extraterritoriaux
- Favoriser la création de lien social et notamment intergénérationnel.

Mise en œuvre : 2008 et suivantes

#### **Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :**

- Techniques : Service Connaissance du Patrimoine de la Région, CDT, CRT, CAUE, IEO, associations, Conseil Général Haute-Garonne.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, communes et EPCI concernés.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Fréquentation des sites
- Nombre de manifestations organisées à l'échelle du territoire
- Fréquentation des manifestations

*D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets*

Maîtres d'ouvrage : Syndicat Mixte, communes et communauté de communes, associations

